

■ **Fondation Chalet du Crêt de la Ville**, à Gruyères, Rue du Bourg 33, c/o M. Jean-Pierre Doutaz, 1663 Gruyères, CH-217-3540028-5. Nouvelle fondation régie par les articles 80 et ss du CC. Acte constitutif et statuts du 26.03.2008. But: la sauvegarde du chalet du Crêt de la Ville dans le cadre de la conservation du patrimoine bâti de la Commune de Gruyères et de l'affecter en tant que lieu de rencontre pour les habitants et les ressortissants de la Commune de Gruyères. La fondation ne poursuit pas de but lucratif ou commercial. Organisation: conseil de fondation de 5 membres; organe de révision. Conseil de fondation: Doutaz Jean-Pierre, de Gruyères, à Epagny, président, et Bussard Christian, de Gruyères, à Pringy, vice-président, tous deux avec signature collective à deux, Cruchet-Micheloud Sophie, de Vex, à Bulle, Murith Jacques, de Gruyères, à Pringy, et Rime François, de Gruyères, à Epagny, tous trois membres du conseil avec signature collective à deux avec le président ou le vice-président. Réviseur: Fidutrust Revision SA (CH-217-0134984-1), à Fribourg.
Registre journalier no 1615 du 29.04.2008
(04462382 / CH-217.3.540.028-5)